

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION  
DE CIRCULATION  
CHEMIN DE VAUCROUITE**

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales,*

**CONSIDERANT** l'intervention sur la voie communale pour la création d'un branchement d'eau potable, effectué par la Société des Eaux de Provence pour le compte de la SCI BERWANG, Chemin de Vaoucrouite,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En raison de l'intervention sur la voie communale pour la création d'un branchement d'eau potable, effectué par la Société des Eaux de Provence, la chaussée étant rétrécie, la circulation sera réglementée par panneaux en amont et en aval, et le stationnement sera interdit du 13 avril 2015 au 17 avril 2015 de 8 h à 17 heures.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

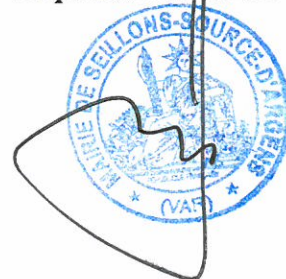
**ARTICLE 3 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 07 avril 2015.

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION